

**AVENANT DE PROROGATION DU CONTRAT DE VILLE
DU TERRITOIRE D'ISTRES OUEST PROVENCE**



TERRITOIRE
ISTRES
OUEST PROVENCE



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



ICF HABITAT
SUD-EST MÉDITERRANÉE



ERILIA



PREAMBULE :

La loi de finances pour 2022 a acté la prorogation d'une année supplémentaire les contrats de ville en cours et les régimes fiscaux zonés dans un contexte de réflexion profonde sur les contours et le contenu de ceux-ci.

ARTICLE 1^{er} : OBJET

Le présent avenant a pour objet de proroger le contrat de ville du Territoire d'Istres-Ouest Provence jusqu'au 31 décembre 2023.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions du protocole d'engagements renforcés et réciproques, portant prorogation du contrat de ville du Territoire d'Istres-Ouest Provence jusqu'au 31 décembre 2022, sont inchangées.

Signataires

Date :

Pour la Métropole Aix-Marseille Provence	Pour le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône
Pour le Préfet de Police des Bouches-du-Rhône	Pour la ville d'Istres
Pour la ville de Miramas	Pour la ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Pour la Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	Pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Pour le Rectorat	Le Procureur de la République du TGI d'Aix-en-Provence
Le Procureur de la République du TGI de Tarascon	Pour l'Agence Régionale de Santé
Pour le Pôle Emploi	Pour la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône

Pour la Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie des Bouches-du-Rhône	Pour la Caisse des Dépôts et des Consignations
Pour l'AR HLM PACA et Corse	Pour 13 Habitat
Pour UNICIL	Pour ERILIA
Pour Ouest Provence Habitat :	Pour Famille et Provence

Pour CDC HABITAT	Pour LOGIREM
Pour ICF Habitat	Pour la SFHE
Pour le Groupe 3F	Pour ADOMA
Pour Grand Delta	Pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA

Pour la Chambre des Commerces et Industrie Marseille Provence	Pour la Maison de l'Emploi Ouest Provence
Pour la Mission Locale Ouest Provence	Pour Réussir Provence
Pour OPEN Ouest Provence Entreprises	Pour Oxance